

Paris, le 17 septembre 2014

## Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie

Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel (données au 30 juin 2014)

### BILAN DU 2<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2014

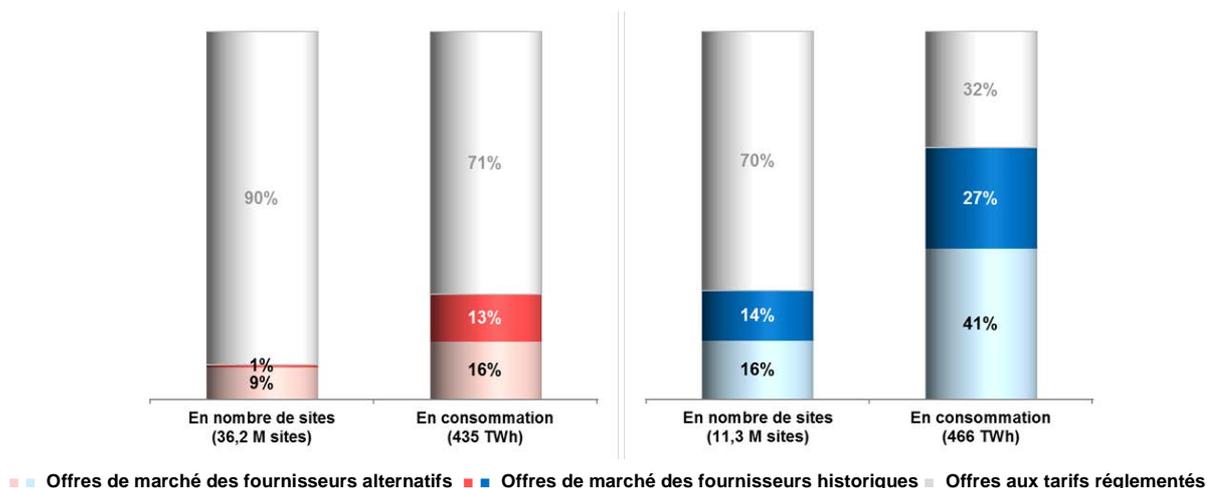
Les marchés de l'électricité restent dominés par les tarifs réglementés : au 30 juin 2014, 90 % des sites toutes catégories confondues, soit 71 % de la consommation, sont aux tarifs réglementés en électricité.

Sur le marché du gaz naturel, au 30 juin 2014, 70 % des sites sont au tarif réglementé de vente, ce qui représente 32 % de la consommation.

Sur le marché de l'électricité, le prix de l'offre de marché indexée sur le tarif réglementé la moins chère proposée à Paris est inférieure de 5 % au tarif réglementé de vente TTC, qu'il s'agisse d'un client moyen au tarif base 6 kVA consommant 2,4 MWh/an ou d'un client moyen au tarif heures pleines/heures creuses 9 kVA consommant 8,5 MWh/an. Pour ces mêmes clients, l'offre à prix fixe<sup>1</sup> la moins chère permet une économie similaire par rapport au tarif réglementé de vente actuel, mais offre au surplus une stabilité du prix dans le temps.

Sur le marché du gaz naturel, l'offre de marché indexée sur le tarif réglementé la moins chère, proposée à Paris, d'une part à un client type consommant 750 kWh/an (Base Cuisson) et d'autre part à un client type consommant 17 MWh/an (B1 Chauffage au gaz) est inférieure respectivement de 4 % et de 6 % au tarif réglementé de vente TTC. Pour ces mêmes clients, le niveau de l'offre à prix fixe<sup>1</sup> la moins chère reste significativement plus bas que celui du tarif réglementé de vente actuel.

### Répartition des sites par type d'offres au 30 juin 2014



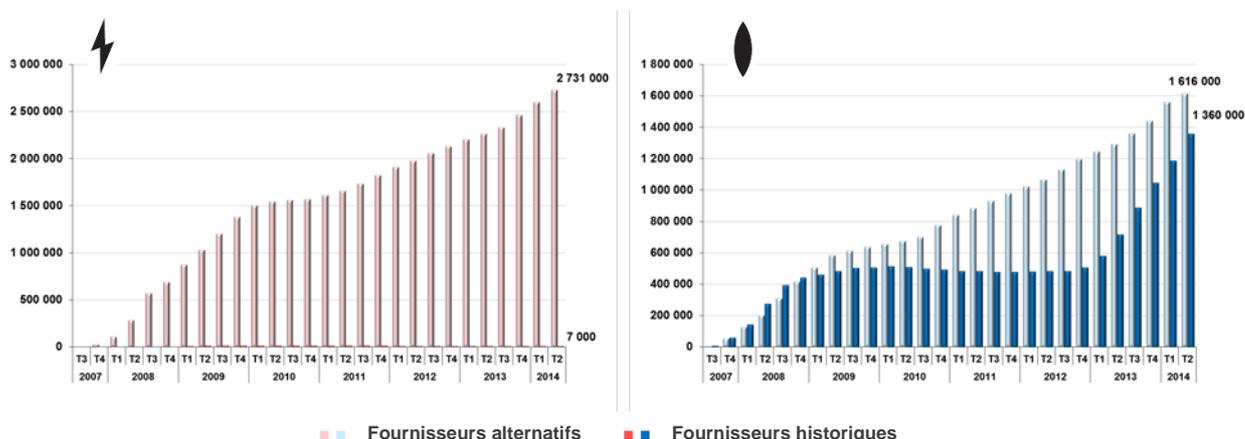
<sup>1</sup> Le prix HT est bloqué sur une période d'au moins un an.

Clients résidentiels : la part des offres de marché augmente de 4,9 % en électricité et de 8,2 % en gaz

En électricité, l'ouverture du marché se poursuit avec 127 000 clients supplémentaires (soit +4,9 %) en offre de marché à la fin du deuxième trimestre 2014, contre 135 000 au premier trimestre 2014. C'est également le cas en gaz naturel avec 226 000 clients supplémentaires en offre de marché contre 263 000 au premier trimestre 2014 (soit une hausse de 8,2 %).

En électricité, 2 738 000 sites sur un total de 31,2 millions sont en offre de marché, dont 2 731 000 chez un fournisseur alternatif. En gaz naturel, 2 976 000 sites sur un total de 10,6 millions sont en offre de marché, dont 1 616 000 chez un fournisseur alternatif.

### Nombre de clients résidentiels en offre de marché



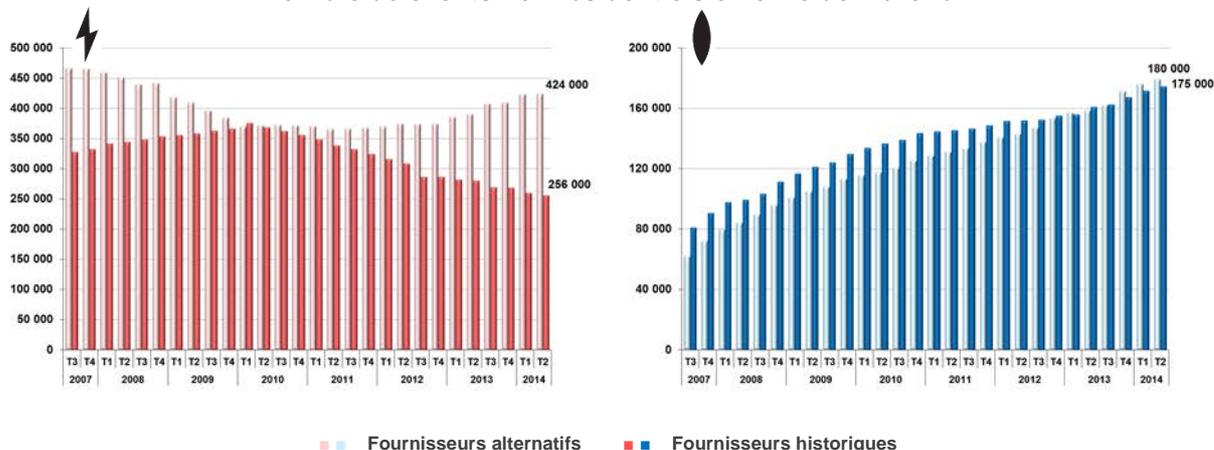
Clients non résidentiels : la part des offres de marché diminue de 0,4 % en électricité et augmente de 1,8 % en gaz

En électricité, on observe un léger recul du nombre de sites en offre de marché au deuxième trimestre 2014 (-0,4 % par rapport au trimestre précédent). En gaz naturel, l'ouverture du marché se poursuit avec 6 000 clients supplémentaires en offre de marché (soit +1,8 %) à la fin du deuxième trimestre 2014 contre 9 000 au premier trimestre 2014.

En électricité, 681 000 sites sur un total de 5,0 millions sont en offre de marché, dont 424 000 chez un fournisseur alternatif. En gaz naturel, 354 000 sites sur un total de 669 000 sont en offre de marché, dont 180 000 chez un fournisseur alternatif.

Pour rappel : Le 19 juin 2014, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour les sites non résidentiels raccordés au réseau de transport ont été supprimés. Sur ce segment de clientèle, la totalité des sites est désormais en offre de marché.

### Nombre de clients non résidentiels en offre de marché



Les données présentées sont fournies par les gestionnaires de réseaux et les fournisseurs d'énergie et analysées par la CRE.

## Définitions

Depuis l'ouverture du marché pour l'ensemble des consommateurs le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les clients peuvent souscrire au choix à deux types d'offre :

- Les contrats aux tarifs réglementés de vente proposés uniquement par les fournisseurs historiques sur leurs territoires respectifs.
- Les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs, qui en déterminent librement les prix.

Le marché se divise en deux segments de clientèle :

- Les clients résidentiels ;
- Les clients non résidentiels, qui regroupent tous les autres clients : petits professionnels, entreprises, industries, administrations, etc.

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

### Contact presse :

Anne MONTEIL : 01 44 50 41 77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)